

## CHARTRE ESG

### NOS CONVICTIONS

ISG, société de gestion agréée par l’Autorité des Marchés Financiers, est l’un des acteurs de référence du capital investissement régional avec 350 M€ sous gestion. Acteur historique de près de 40 ans d’existence, ISG accompagne plus de 200 entreprises sur la région Occitanie et Nouvelle Aquitaine, en déployant une approche multisectorielle correspondant aux grandes verticales régionales. ISG défend une vision globale de ses investissements dans lesquels les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont toute leur place. Le fondement de notre action repose sur des valeurs professionnelles et humaines exigeantes : notre indépendance, notre professionnalisme, notre proximité géographique des entreprises, notre engagement aux côtés des entrepreneurs, ainsi que notre éthique rigoureuse.

Conscient des impacts liés à son activité d’investisseur, ISG a souhaité s’engager fortement dans une démarche ESG et a sollicité l’expertise du cabinet Des Enjeux et des Hommes, filiale du groupe Ecocert, pour accompagner la définition et le déploiement d’une politique ESG globale, inscrivant son action dans une démarche de développement durable. Nous croyons qu’encourager la croissance durable, équitable et partagée a un impact positif réel sur notre portefeuille et génère une création de valeur à long terme.

Nous considérons que les critères extra financiers sont essentiels dans cette perspective. C’est pourquoi nous nous engageons à identifier ces enjeux avant chaque investissement, à inciter nos participations à améliorer leur pratique, et à promouvoir une meilleure transparence de leurs actions et résultats réalisés dans leur reporting.

En ligne avec nos valeurs d’accompagnement, de professionnalisme et de proximité, nous nous engageons à soutenir et promouvoir les initiatives responsables. Au-delà de la conformité et du respect de nos obligations légales, nous visons une réduction du risque opérationnel et supportons les actions en faveur d’une gouvernance équilibrée.

Nous souhaitons contribuer à la réduction de l’impact environnemental en stimulant l’innovation et la créativité. Nous souhaitons contribuer à la création d’emploi pérenne et assurer des conditions sociales équitables. Nous sommes profondément convaincus que notre expérience accumulée de collaboration avec les entreprises a un impact positif sur les performances des sociétés en portefeuille.

Nous avons affirmé cette volonté en signant les PRI (Principes pour l’Investissement Responsable, édictés par les Nations Unies) cette année 2020, nous engageant à mesurer et encourager les actions responsables des sociétés dans lesquelles nous investissons et de notre société de gestion. Nous serons dans ce cadre amenés à produire un reporting annuel spécifique à partir de 2021.

Nous sommes également signataires de la Charte Parité de France Invest qui vise à favoriser la parité femmes-hommes chez les acteurs du capital investissement et les entreprises qu’ils accompagnent.

## NOTRE ENGAGEMENT

Cette charte a pour objet de formaliser nos engagements déclinés en actions concrètes.

L'intégration du dispositif ESG au sein de notre société de gestion et pour les sociétés en portefeuille est portée par une équipe ESG dédiée composée de cinq membres, incluant un membre du Directoire qui est largement impliqué dans le développement de cette démarche.

L'équipe est aujourd'hui composée de quatre autres membres aux parcours et à l'expertise variés : deux Directeurs de Participations de l'équipe Développement / Transmission et deux Directeurs de Participations de l'équipe Innovation totalisant 80 années d'expérience, afin d'avoir une démarche réaliste et engagée sur chaque typologie d'investissement.

L'action de l'équipe est renforcée par l'expertise des consultants du cabinet Des Enjeux et Des Hommes, filiale du groupe Ecocert, pour engager cette démarche.

L'ensemble des collaborateurs s'engage à signer cette charte, à l'appliquer quotidiennement et à la faire vivre et évoluer au fil du temps.

Dans le cadre de cette démarche, nous nous engageons à :

- ⇒ Réaliser des investissements conformes à nos engagements :
  - aligner nos propres intérêts avec ceux de nos investisseurs,
  - poursuivre notre démarche éthique nous interdisant d'investir dans des sociétés exerçant dans des secteurs sensibles (jeux d'argent, tabac, pornographie, clonage, etc.) ou celles qui ne respectent pas les conventions portant sur les droits de l'Homme et le droit du travail ;
  
- ⇒ Analyser les impacts ESG avant tout investissement :
  - prendre en compte et identifier les dimensions et les enjeux ESG pertinents dans la sélection et dans l'analyse des opportunités d'investissement ;
  
- ⇒ Mesurer et promouvoir les initiatives ESG des sociétés en portefeuille :
  - un engagement concret auprès des dirigeants tout au long de notre présence au capital et une sensibilisation des équipes dirigeantes aux thématiques ESG,
  - intégration des enjeux ESG dans les pactes d'actionnaires,
  - identification des axes d'amélioration et définition avec les équipes dirigeantes d'un plan d'actions,
  - suivi d'indicateurs au sein de chaque entreprise accompagnée, avec un reporting annuel ;

- ⇒ Engager une démarche de progrès sur les enjeux majeurs notamment :
  - inciter nos participations à améliorer leurs pratiques managériales et de bonne gouvernance,
  - privilégier le respect de la personne humaine et en excluant toute forme de discrimination,
  - mettre en place une gouvernance adaptée et renforcer son expertise en favorisant par exemple la présence de membres indépendants,
  - augmenter la mixité par une meilleure représentativité des femmes,
  - anticiper les risques environnementaux et sociaux par une gestion appropriée ;
  
- ⇒ Adopter une organisation interne ESG structurée :
  - une équipe dédiée,
  - des outils développés sur la base d'un référentiel comportant des critères génériques communs à toutes les participations ainsi que des critères adaptés aux enjeux sectoriels particuliers de chacune d'entre elles,
  - une formation continue des équipes aux enjeux ESG, le principal point d'attention de l'équipe dans sa démarche ESG étant de trouver le juste degré d'application des critères ESG auprès des start up, TPE, PME, ETI accompagnées, pour les adapter de manière pragmatique à la situation spécifique de chaque entreprise ;
  
- ⇒ Fournir une information transparente sur nos actions à nos souscripteurs et parties prenantes :
  - communiquer régulièrement avec nos investisseurs, dans un souci d'indépendance et de transparence, que ce soit sur des sujets financiers ou extra-financiers,
  - réaliser une revue périodique d'objectifs ESG concernant la société de gestion en tant qu'organisation, dans une logique d'amélioration continue,
  - assurer à nos souscripteurs une performance financière attrayante sur le long terme tout en leur garantissant un niveau de contrôle des risques optimal,
  - développer une relation de confiance, en appliquant les meilleures pratiques ;
  
- ⇒ Adopter un comportement responsable en limitant au maximum notre impact environnemental :
  - optimisation des déplacements grâce à l'investissement dans des équipements de visio-conférence,
  - réduction de notre consommation de ressources non renouvelables,
  - tri et recyclage des déchets,
  - contrôle du chauffage et de l'éclairage... ;

- ⇒ Offrir à nos employés un environnement de travail épanouissant :
  - une attention forte portée au développement de nos équipes par le partage d'expérience, la confrontation à de nouveaux enjeux et la formation externe, et une volonté de progresser ensemble,
  - un projet partagé, transparent sur les objectifs et dans la prise de décision, autonomie et responsabilisation,
  - un respect des attentes professionnelles de chacun, des valeurs communes (bienveillance, esprit d'équipe, écoute, intégrité),
  - encourager la mise en place d'une équipe diversifiée afin d'élargir la vision, la créativité et les compétences de notre entreprise
  - respecter un équilibre entre la vie professionnelle et privée des salariés,
  - innover pour accroître l'attractivité et la rétention des talents ;
  
- ⇒ Promouvoir l'investissement responsable dans notre profession :
  - inciter l'ensemble de nos collaborateurs à acquérir les dimensions ESG et à les promouvoir, que ce soit au sein de notre société ou dans leur vie quotidienne,
  - assurer la transparence des pratiques,
  - communiquer la charte,
  - inclure une communication sur les critères ESG dans le rapport de gestion de la société de gestion,
  - prévoir une révision régulière de la charte afin de tenir compte de l'évolution des pratiques ;
  
- ⇒ Encourager les initiatives relatives au progrès économique, à nos savoir-faire et nos valeurs :
  - profiter de nos moyens et de nos compétences pour soutenir des associations liées à l'éducation, la culture, la recherche, la solidarité ou l'initiative entrepreneuriale, que ce soit sous la forme d'un engagement financier ou d'un mécénat de compétences

### NOS PROCESS :

L'intégration de ces enjeux dans les décisions d'investissement est primordiale pour identifier les risques et opportunités. Elle garantit que les Fonds sous gestion ainsi que les Sociétés des différents portefeuilles exercent leurs activités dans des conditions conciliant intérêt économique et responsabilité sociétale de l'entreprise.

Ainsi, ISG a formalisé son approche d'investisseur responsable en renforçant la prise en compte des enjeux ESG à toutes les étapes du processus d'investissement.

Par ailleurs, ISG s'engage dans l'accompagnement de ses participations et l'encouragement à la mise en place de bonnes pratiques dans une démarche d'amélioration continue.

Si la charte ESG constitue un cadre de référence pour l'ensemble des parties prenantes (collaborateurs, participations, souscripteurs, partenaires...), son déploiement est à la fois généralisé et adapté à chaque structure d'investissement. Dans certains cas, l'application stricte des critères peut s'avérer complexe, notamment pour les investissements dans les entreprises qui, par leur taille et/ou leur jeunesse (start-up et TPE), sont moins à même de développer une démarche ESG structurée. Même dans ce cas, le process est entièrement déroulé, les équipes ISG ayant une action de sensibilisation des dirigeants à ces concepts.

1. Les investissements potentiels sont analysés afin de s'assurer qu'ils ne figurent pas sur la liste d'exclusion d'ISG.
2. Un outil Screening ESG a été développé pour servir de support d'entretien, d'aide au questionnement et de document de restitution de l'analyse lors de la phase d'étude de l'investissement. Pour les 3 catégories (Environnement, Social et Gouvernance), il s'agit de prendre connaissance du niveau de maturité global de l'entreprise sur les enjeux, impacts et risques concernant ses activités. La synthèse est intégrée dans la note d'investissement interne et présentée en équipe.
3. Une analyse plus détaillée des enjeux ESG matériels pour l'investissement potentiel est réalisée lors des phases de due diligences en s'appuyant sur une liste exhaustive de critères bâtie sur l'ensemble des thématiques de l'ISO 26 000. Cette analyse est présentée au Comité d'Investissement afin d'identifier les principaux risques et opportunités ESG des participations futures. Pour les structures de petite taille et les projets d'innovation, les due diligences ESG sont réalisées par les équipes d'ISG. Pour les cas plus complexes (selon la taille de l'entreprise, le secteur d'activité), un tiers externe indépendant est si possible mandaté afin de réaliser une évaluation ESG sur site et faire ressortir les axes d'amélioration stratégiques.  
Une grille de critères ESG a donc été établie pour évaluer la maturité des participations dans la prise en compte de ses enjeux ESG et encourager les entreprises de portefeuille à saisir les opportunités ESG dans leurs activités et sur l'ensemble de leur chaîne de valeur.  
Pour cela, un plan d'action détaillé est établi lors des due diligences, qui permet à l'équipe de suivre l'avancement ESG des entreprises en portefeuille pendant la phase de présence au capital.
4. Une clause ESG est incluse systématiquement dans le Pacte d'Actionnaires. En signant le Pacte d'Actionnaires, les participations s'engagent à mettre en œuvre le plan d'actions, à informer périodiquement de leurs actions et à répondre annuellement aux questionnaires ESG.
5. Enfin, un reporting ESG est réalisé afin de publier annuellement la performance ESG consolidée des participations issues des données communiquées annuellement par l'entreprise et offrir une transparence accrue sur les impacts ESG des entreprises du portefeuille et leurs actions d'amélioration continue.  
En phase de cession, l'entreprise pourra mettre à disposition ces rapports mettant en évidence la gestion des enjeux-clés.

ISG est pleinement convaincue que la prise en considération des enjeux extra-financiers, en finançant le développement d'un monde durable, contribue à maîtriser le niveau de risque des investissements et, dans ce cadre, l'ensemble des collaborateurs ont signé ce jour la présente charte.

\*\*\*\*\*

### NOS REFERENTIELS :

Les critères ESG couvrent l'ensemble des thématiques de l'ISO 26 000 et sont construits de manière à être objectifs et auditables.

La grille d'évaluation qui sert lors de l'investissement et du suivi de la participation est construite autour de 3 axes, déclinés en 18 critères :

- ⇒ Environnement: démarche environnementale, gestion des rejets et nuisances, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique, biodiversité
- ⇒ Social: droits humains, conditions de travail, partage de la valeur, santé et sécurité au travail, qualité du climat social, gestion des talents, diversité et égalité des chances
- ⇒ Gouvernance: gouvernance équilibrée, politique RSE, analyse et gestion des risques, réglementation, politique d'achat, loyauté des pratiques

PRI et ICI

Charte France Invest